CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E23137** **VALABLE JUSQU'AU** **14/11/2027**

ÉDITÉ LE 15/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Raison sociale : JACQUET

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/09/2024

Capital : 250 000

ZA DU ROCHER
38780 ESTRABLIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE

Siret : 302 280 755 00075

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2100075

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA H44534D1254001 / 2 163995

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA H44534D1254001 / 2 163995

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 74 16 17 20 **Fax :** 04 74 16 17 29

Portable : 06 61 30 10 90

Responsabilité légale :
AURIGE (582 111 936) / SEPRET JEAN LUC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.jacquet.fr

E-mail : lyon@jacquet.fr

Effectif moyen : 116 **Tranche de classification :** EFF5 **Chiffre d'affaires H.T. :** 19 629 616 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2194	Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques	116	15/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 15/09/2026 18:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.